



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-144

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

Sommaire

Direction départementale de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées /

65-2021-06-16-00011 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de M. SINDIC, commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Direction départementale de la sécurité
publique des Hautes-Pyrénées

65-2021-06-16-00011

Arrêté préfectoral portant subdélégation de
signature de M. SINDIC, commissaire
divisionnaire, Directeur départemental de la
sécurité publique des Hautes-Pyrénées

Direction départementale
de la sécurité publique
des Hautes-Pyrénées

ARRETE N°

**portant subdélégation de signature
de M. Laurent SINDIC,
commissaire divisionnaire,
directeur départemental de la sécurité publique
des Hautes-Pyrénées**

**Le commissaire divisionnaire,
directeur départemental de la sécurité publique
des Hautes-Pyrénées**

Vu le code de la route et notamment ses articles L.325-1-2 et L.232-2 ;

Vu le code pénal et ses articles 222-20-1 et 222-19 alinéa 1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 portant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2018 portant mutation et affectation de monsieur Laurent SINDIC, commissaire divisionnaire, en qualité de Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hautes-Pyrénées et chef de la circonscription de sécurité publique de Tarbes;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Place Charles de Gaulle – C.S. 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
Mél : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Vu l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées n° 65-2020-08-25-011 du 25 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées;

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

ARTICLE 1 – En application de l'article 1 de l'arrêté n° 65-2020-08-25-011 du 25 août 2020 susvisé, subdélégation de signature est donnée aux agents de la liste qui suit à l'effet de signer, pour les infractions relevées en zone police, l'arrêté d'immobilisation et/ou de mise en fourrière d'un véhicule.

Commandant Divisionnaire Fonctionnel François POUCHAN
Commandant Divisionnaire Fonctionnel Christophe EUSTACHE
Cdt Humberto DOS SANTOS
Cdt Erick REDON
Cdt Stéphane VAYRAC
Cne Jean-Louis LAMI
Cne Kévin THEZARD
Cne Homar AJDID
Cne Laura RENAUD

ARTICLE 2 – Le directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 16 juin 2021

Laurent SINDIC

